



2^{ème} trimestre 2021, N° 116

Normes, projets de normes	1-2
Validations AFNOR	3-4
Réglementation : France, Union européenne	5-6
Revue de presse – revue du net	7
Librairie : nouvelles parutions	8
Références bibliographiques avec table des matières, mots clés	annexe

ACTALIA Cecalait

Rue de Versailles - B.P. 70129
 39801 POLIGNY CEDEX
 FRANCE
www.cecalait.fr
www.actalia.eu



NORMALISATION

NORMES, PROJETS DE NORMES

Classement alphabétique par thème

Normes parues

ANALYSE SENSORIELLE	
ISO 4120 Mars 2021	ANALYSE SENSORIELLE Méthodologie – Essai triangulaire <i>Remplace ISO 4120:2007</i>
ISO 11056 Mai 2021	ANALYSE SENSORIELLE Méthodologie – Méthode d'estimation de la grandeur <i>Remplace ISO 11056:1999 + ISO 11056/A1:2013 + ISO 11056/A2:2015</i>
ISO 20784 Mars 2021	ANALYSE SENSORIELLE Recommandations pour la justification d'allégations relatives à des produits par des études sensorielles et/ou des études consommateurs
LAIT ET LAIT EN POUDRE	
ISO 21187 (FIL 196) Février 2021	LAIT Mesure quantitative de la qualité microbiologique – Lignes directrices pour établir et vérifier une relation de conversion entre les résultats de la méthode alternative et les résultats de la méthode d'ancrage <i>Remplace ISO 21187:2004</i>
ISO 14501 (FIL 171) Mai 2021	LAIT ET LAIT EN POUDRE Détermination de la teneur en aflatoxine M ₁ – Purification par chromatographie d'immunoaffinité et détermination par chromatographie en phase liquide à haute performance <i>Remplace ISO 14501:2007</i>
STATISTIQUES	
ISO 16337 Avril 2021	Application des méthodes statistiques et des méthodes liées aux nouvelles technologies et de développement de produit – Plans d'expériences robustes
ISO 16355-1 Mai 2021	Application des méthodes statistiques et des méthodes liées aux nouvelles technologies et de développement de produit Partie 1 : principes généraux et perspectives de déploiement de la fonction qualité (QFD)

Projets de normes

ECHANTILLONNAGE	
ISO/DIS 3951-1 Juillet 2021	REGLES D'ECHANTILLONNAGE POUR LES CONTROLES PAR MESURES Partie 1 : spécification pour les plans d'échantillonnage simples indexés d'après une limite de qualité acceptable (LQA) pour un contrôle lot par lot pour une caractéristique qualité unique et une LQA unique
FROMAGE	
PR NF EN ISO 24223 (V04-223PR) Mai 2021	FROMAGE Lignes directrices pour la préparation des échantillons en vue des essais physiques et chimiques
HYGIENE DES ALIMENTS	
PR NF V01-002 Juin 2021	HYGIENE DES ALIMENTS Lexique de l'hygiène des aliments
VERRERIE DE LABORATOIRE	
ISO/DIS 23783-2 Août 2021	SYSTEMES AUTOMATISES DE MANIPULATION DE LIQUIDES Partie 2 : procédures de mesure pour la détermination de la performance volumétrique

NORMALISATION

ISO/DIS 23783-3 Août 2021	SYSTEMES AUTOMATISES DE MANIPULATION DE LIQUIDES Partie 3 : détermination, spécification et déclaration des performances volumétriques
PR NF EN ISO 4787 Mars 2021	VERRERIE ET MATERIEL EN PLASTIQUE Instruments volumétriques – Méthodes d'essai de la capacité et d'utilisation

VALIDATIONS AFNOR

Liste des méthodes alternatives d'analyses votées positivement par le Bureau Technique NF Validation lors des sessions des 3-4 février 2021, et 7-8 avril 2021.

Intitulé	Date	N° d'attestation	Description
RECONDUCTIONS DE VALIDATIONS			
SALMA ONE DAY	Date validation : 23.03.2017 Reconduction le 03.02.2021 Fin de validation : 23.03.2025	BIO-12/41-03/17	Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine et animale et les prélèvements de surface de l'environnement de production industriel (hors environnement de production primaire)
SOLUS SALMONELLA ELISA	Date validation : 18.06.2013 Reconduction le 03.02.2021 Fin de validation : 18.06.2025	SOL-37/01-06/13	Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine, produits pour l'alimentation animale et échantillons de l'environnement de production (hors environnement de production primaire)
NEOGEN ANSR SALMONELLA	Date validation : 23.05.2013 Reconduction le 07.04.2021 Fin de validation : 23.05.2025	NEO-35/02-05/13	Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine et animale
SOLUS LISTERIA ELISA	Date validation : 18.06.2013 Reconduction le 03.02.2021 Fin de validation : 18.06.2025	SOL-37/02-06/13	Détection des <i>Listeria spp.</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
IQ-CHECK LISTERIA MONOCYTOGENES II	Date validation : 07.04.2005 Reconduction le 03.02.2021 Fin de validation : 07.04.2025	BRD-07/10-04/05	Détection des <i>Listeria monocytogenes</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
LISTERIA PRECIS™	Date validation : 08.04.2005 Reconduction le 07.04.2021 Fin de validation : 08.04.2025	UNI-03/04-04/05	Détection des <i>Listeria monocytogenes</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
TEST 3M™ DE DETECTION MOLECULAIRE 2 – E. COLI O157 (INCLUANT H7)	Date validation : 18.05.2017 Reconduction le 07.04.2021 Fin de validation : 18.05.2025	3M-01/18-05/17	Détection des <i>E. coli</i> O157 Viandes crues de bœuf, produits laitiers crus, fruit et légumes frais
VIDAS UP E. COLI O157 INCLUDING H7 (ECPT)	Date validation : 18.05.2009 Reconduction le 07.04.2021 Fin de validation : 18.05.2025	BIO-12/25-05/09	Détection des <i>E. coli</i> O157 Produits carnés crus, végétaux crus, lait cru et produits laitiers à base de lait cru, et échantillons de l'environnement de production
TEMPO AC	Date validation : 23.05.2013 Reconduction le 07.04.2021 Fin de validation : 23.05.2025	BIO-12/35-05/13	Dénombrement de la flore mésophile aérobie revivifiable Tous produits d'alimentation humaine, les aliments pour animaux de compagnie et les échantillons de l'environnement de production

EXTENSIONS DE VALIDATIONS

<p>VIDAS UP SALMONELLA (SPT)</p>	<p>Date validation : 06.10.2011 Extension le 03.02.2021 Fin de validation : 06.10.2023</p>	<p>BIO-12/32-10/11</p>	<p>Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine et animale, et échantillons de l'environnement de production primaire</p>
<p>ASSURANCE GDS SALMONELLA</p>	<p>Date validation : 26.01.2009 Extension le 07.04.2021 Fin de validation : 26.01.2025</p>	<p>TRA-02/12-01/09</p>	<p>Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine (excepté les graines germées), aliments pour animaux de compagnie et échantillons de l'environnement de production (hors environnement de production primaire)</p>
<p>IQ-CHECK LISTERIA SPP.</p>	<p>Date validation : 24.05.2007 Extension le 07.04.2021 Fin de validation : 24.05.2023</p>	<p>BRD-07/13-05/07</p>	<p>Détection des <i>Listeria</i> spp. Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production industrielle</p>
<p>IQ-CHECK LISTERIA MONOCYTOGENES II</p>	<p>Date validation : 07.04.2005 Extension le 07.04.2021 Fin de validation : 07.04.2025</p>	<p>BRD-07/10-04/05</p>	<p>Détection des <i>Listeria monocytogenes</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production</p>
<p>THERMO SCIENTIFIC™ SURETECT™ STEC SCREENING PCR ASSAY AND THERMO SCIENTIFIC™ SURETECT™ STEC IDENTIFICATION PCR ASSAY</p>	<p>Date validation : 09.11.2020 Extension le 07.04.2021 Fin de validation : 09.11.2024</p>	<p>UNI-03/13-10/20</p>	<p>Détection des <i>Escherichia coli</i> produisant de la shiga-toxine (STEC) Viandes crues (à l'exclusion des volailles), produits laitiers et végétaux</p>

Les textes des attestations de validation, ainsi que la liste récapitulative, sont disponibles sur le site : <http://www.afnor-validation.org/afnor-validation-methodes-validees/methodes-agroalimentaire.html>

NOUVEAUTES DANS LA REGLEMENTATION : FRANCE**A.O.P. / I.G.P.**

J.O.R.F. n° 091 du 17 avril 2021 – Arrêté du 14 avril 2021 relatif à la modification temporaire du cahier des charges de l'appellation d'origine protégée (AOP) « Cantal »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043386615>

J.O.R.F. n° 155 du 6 juillet 2021 – Avis relatif à l'ouverture d'une procédure nationale d'opposition pour la demande de reconnaissance en indication géographique protégée de la dénomination « Tome fraîche de l'Aubrac »

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043760430>

NOUVEAUTES DANS LA REGLEMENTATION : UNION EUROPEENNE**A.O.P. / I.G.P.**

J.O.U.E. L 125 du 13 avril 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/588 de la Commission du 6 avril 2021 approuvant une modification non mineure du cahier des charges d'une dénomination enregistrée dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Stelvio / Stilsfer (fromage) (AOP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.125.01.0011.01.FRA

J.O.U.E. L 125 du 13 avril 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/591 de la Commission du 12 avril 2021 enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Halloumi / Hellim (fromage) (AOP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.125.01.0042.01.FRA

J.O.U.E. L 137 du 22 avril 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/657 de la Commission du 21 avril 2021 enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Cascaval de Saveni (fromage) (IGP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.137.01.0014.01.FRA

J.O.U.E. L 162 du 10 mai 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/757 de la Commission du 3 mai 2021 enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Ennstaler Steirerkas (fromage) (AOP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.162.01.0004.01.FRA

J.O.U.E. L 192 du 1^{er} juin 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/875 de la Commission du 25 mai 2021 enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Söir (fromage) (IGP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.192.01.0002.01.FRA

NOUVEL ALIMENT

J.O.U.E. L 141 du 26 avril 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/668 de la Commission du 23 avril 2021 autorisant une modification des conditions d'utilisation des graines de chia (*Salvia hispanica*) en tant que nouvel aliment en vertu du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.141.01.0003.01.FRA

J.O.U.E. L 141 du 26 avril 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/670 de la Commission du 23 avril 2021 autorisant la mise sur le marché de l'huile extraite de *Schizochytrium* sp. (WZU477) en tant que nouvel aliment en application du règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil et modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.141.01.0014.01.FRA

PESTICIDES

J.O.U.E. L 125 du 13 avril 2021 – Règlement (UE) 2021/590 de la Commission du 12 avril 2021 modifiant les annexes II et IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'aclonifène, de boscalid, de lait de vache, d'étofenprox, de pyrophosphate ferrique, de L-cystéine, de lambda-cyhalothrine, d'hydrazide maléique, de méfentrifluconazole, de 5-nitroguaiacolate de sodium, d'o-nitrophénolate de sodium, de p-nitrophénolate de sodium et de triclopyr présents dans ou sur certains produits

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.125.01.0015.01.FRA

REGLEMENTATION

J.O.U.E. L 127 du 14 avril 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/601 de la Commission du 13 avril 2021 concernant un programme de contrôle, pluriannuel et coordonné, de l'Union pour 2022, 2023 et 2024, destiné à garantir le respect des teneurs maximales en résidus de pesticides dans et sur les denrées alimentaires d'origine végétale et animale et à évaluer l'exposition du consommateur à ces résidus

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.127.01.0029.01.FRA

J.O.U.E. L 131 du 16 avril 2021 – Règlement (UE) 2021/616 de la Commission du 13 avril 2021 modifiant les annexes II, III et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de béalaxyl, béalaxyl-M, dichlobénil, fluopicolide, proquinazid et pyridalyl dans ou certains produits

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.131.01.0004.01.FRA

J.O.U.E. L 131 du 16 avril 2021 – Règlement (UE) 2021/618 de la Commission du 15 avril 2021 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de diclofop, de fluopyram, d'ipconazole et de terbuthylazine dans ou certains produits

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.131.01.0055.01.FRA

J.O.U.E. L 133 du 20 avril 2021 – Règlement (UE) 2021/644 de la Commission du 15 avril 2021 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de fluxapyroxad, d'hymexazol, de métamitron, de penflufène et de spirotrémate dans ou certains produits

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.133.01.0009.01.FRA

J.O.U.E. L 225 du 25 juin 2021 – Règlement délégué (UE) 2021/1041 de la Commission du 16 avril 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2016/127 en ce qui concerne les exigences relatives aux pesticides dans les préparations pour nourrissons et les préparations de suite

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.225.01.0004.01.FRA

J.O.U.E. L 239 du 7 juillet 2021 – Règlement (UE) 2021/1110 de la Commission du 6 juillet 2021 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'amétoctradine, de bixafen, de fenazaquine, de spinetoram, de téfluthrine et de thiencarbazon-méthyle présents dans ou certains produits

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.239.01.0004.01.FRA

SUBSTANCES PHARMACOLOGIQUEMENT ACTIVES

J.O.U.E. L 180 du 21 mai 2021 – Règlement d'exécution (UE) 2021/808 de la Commission du 22 mars 2021 concernant les performances des méthodes d'analyse des résidus de substances pharmacologiquement actives utilisées chez les animaux producteurs d'aliments et l'interprétation des résultats ainsi que les méthodes à employer pour l'échantillonnage et abrogeant les décisions 2002/657/CE et 98/179/CE

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2021.180.01.0084.01.FRA

REVUE DE PRESSE – REVUE DU NET

Classement alphabétique des mots-clés

ADDITIFS

Safety assessment of titanium dioxide (E 171) as a food additive

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903.j.efsa.2021.6585>

► Cet avis concerne une mise à jour de l'évaluation de la sécurité de l'additif alimentaire dioxyde de titane (E 171) sur la base de nouvelles preuves scientifiques. Sur la base de toutes les preuves disponibles, un problème de génotoxicité n'a pas pu être exclu et, compte tenu des nombreuses incertitudes, le groupe scientifique a conclu que l'E 171 ne peut plus être considéré comme sûr.

BACILLUS CEREUS

Avis de l'Anses – Saisine n° 2016-SA-0075 du 5 mai 2021

<https://www.anses.fr/fr/system/files/BIORISK2016SA0075.pdf>

► Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail concernant la mise à jour des fiches de description de danger biologique transmissible par les aliments relative à *Bacillus cereus*.

CRONOBACTER

Avis de l'Anses – Saisine n° 2016-SA-0082 du 16 mars 2021

<https://www.anses.fr/fr/system/files/BIORISK2016SA0082.pdf>

► Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail concernant la mise à jour des fiches de description de danger biologique transmissible par les aliments relative à *Cronobacter* spp.

Instruction technique DGAL/SDSSA/2021-355 du 12 mai 2021

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-355>

► Une nouvelle annexe, faisant la synthèse des données collectées concernant la présence de *Cronobacter* spp. dans l'environnement de production dans le cadre des plans d'autocontrôle mis en œuvre dans les établissements fabriquant des poudres de lait infantiles, complète l'instruction DGAL/SDSSA/2020-14 du 9 janvier 2020.

NOUVEL ALIMENT

Safety of vitamin D₂ mushroom powder (*Agaricus bisporus*) as a novel food pursuant to Regulation (EU) 2015/2283

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903.j.efsa.2021.6516>

► A la suite d'une demande de la Commission européenne, le groupe scientifique de l'EFSA sur la nutrition, les nouveaux aliments et les allergènes alimentaires a émis un avis scientifique sur l'utilisation de la poudre de champignon (*Agaricus bisporus*) contenant de la vitamine D₂ en tant que nouvel aliment dans une variété d'aliments (dont les produits laitiers) et de boissons. Le groupe scientifique a conclu que ce nouvel aliment, utilisé comme ingrédient, est sans danger pour la population générale dans les conditions d'utilisation proposées dans les aliments et les boissons.

Safety of 3-FL (3-Fucosyllactose) as a novel food pursuant to Regulation 2015/2283

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903.j.efsa.2021.6662>

► Suite à une demande de la Commission européenne, le groupe scientifique de l'EFSA sur la nutrition, les nouveaux aliments et les allergènes alimentaires (NDA) a été invité à émettre un avis sur le 3-fucosyllactose (3-FL) en tant que nouvel aliment conformément au règlement (UE) 2015/2283. Les informations fournies sur le procédé de fabrication, la composition et les spécifications du nouvel aliment ne soulèvent pas de problèmes de sécurité. Le demandeur a l'intention d'ajouter ce nouvel aliment dans une variété d'aliments, y compris les préparations pour nourrissons et les préparations de suite, les aliments pour nourrissons et tout-petits, les aliments destinés à des fins médicales spéciales et les compléments alimentaires. Le groupe scientifique conclut que le nouvel aliment est sûr dans les conditions d'utilisation proposées.

LIBRAIRIE : NOUVELLES PARUTIONS

Le classement par ordre alphabétique du premier mot-clé vous permet de consulter les références en fonction de vos centres d'intérêts. L'adresse postale ou internet vous permet soit d'en savoir plus, soit de commander un ouvrage ou de le télécharger.

MICROBIOLOGIE

DROMIGNY E. – **Les critères microbiologiques des denrées alimentaires (2° Ed.) – Réglementation, agents microbiens, mise en œuvre, vulgarisation** – Editions Lavoisier – Avril 2021 – ISBN : 9782743025458 – 660 pages

<https://editions.lavoisier.fr/agro-alimentaire/les-criteres-microbiologiques-des-denrees-alimentaires/tec-et-doc/livre/9782743025458>



Cette seconde édition, devenue nécessaire au vu des nombreuses modifications du règlement 2073/2005, présente dans une première partie les règlements modificatifs et textes rectificatifs parus depuis 2012. La deuxième partie sera dédiée à la mise à jour du contenu des chapitres portant sur les micro-organismes et agents microbiens. Les nouveautés de la mise en œuvre des critères microbiologiques sont détaillées dans une troisième partie. La quatrième partie est quant à elle consacrée à la question de la formation aux critères microbiologiques.

La Lettre de CECALAIT est éditée par ACTALIA Cecalait, B.P. 70129, 39801 POLIGNY CEDEX
ACTALIA : association. Président : Eric LESAGE ; Directeur : Thierry PETIT
Directeur de la publication : Thierry PETIT
Responsable de la rédaction : Carine TROUTET - E-mail : c.troutet@actalia.eu
Parution le 13 juillet 2021 - Publication trimestrielle
Impression : ACTALIA Cecalait, B.P. 70129, 39801 POLIGNY CEDEX – FRANCE
Tél. : 33.(0)3.84.73.63.20 - Télécopie : 33.(0)3.84.73.63.29
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1298-6976
Prix : 10,31 € HT